

Exemples de remboursements

sur les garanties de base (hors packs)

Actes	Prix moyen / tarif réglementé	Base de remboursement Sécurité Sociale	Remboursements			Reste à charge
			Taux Sécurité sociale	Sécurité sociale	MPOSS Modula garanties de base	Modula garanties de base
HOSPITALISATION						
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20 €	0 €	NR	0 €	20 €	0 €
Honoraires avec dépassement d'honoraires maîtrisés, adhérent OPTAM/OPTAM-CO, pour une opération de la cataracte*	355 €	271,70 €	80%	217,36 €	54,34 €	83,30 €
Honoraires avec dépassement d'honoraires maîtrisés, non adhérent à OPTAM/OPTAM-CO, pour une opération de cataracte*	431 €	271,70 €	80%	217,36 €	54,34 €	159,30 €
OPTIQUE**						
Équipement CLASSE A (monture + verres unifocaux) 100% Santé	125 €	10,16 €	60%	6,10 €	118,90 €	0 €
Équipement CLASSE B (monture + verres unifocaux)	345 €	0,15 €	60%	0,09 €	50 €	294,91 €
DENTAIRE						
Détartrage	28,92 €	28,92 €	70%	20,24 €	8,68 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires 100% Santé	500 €	120 €	70%	84 €	416 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur 2 ^{èmes} prémolaires	538,70 €	120 €	70%	84 €	36 €	418,70 €
Couronne céramo-métallique sur molaires	538,70 €	120 €	70%	84 €	36 €	418,70 €
AIDES AUDITIVES						
Aide auditive de CLASSE 1 par oreille <i>depuis le 01/01/2021</i> 100% Santé	950 €	400 €	60%	240 €	710 €	0 €
Aide auditive de CLASSE 2 par oreille	1 476 €	400 €	60%	240 €	160 €	1 076 €
SOINS COURANTS						
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25 €	25 €	70%	17,50 €	7,50 €	0 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30 €	30 €	70%	21 €	9 €	0 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (OPTAM/OPTAM-CO)	44 €	30 €	70%	21 €	9 €	14 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non OPTAM/OPTAM-CO)	56 €	30 €	70%	21 €	9 €	26 €

Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé 2022 : source UNOCAM (Dernières données disponibles dans le système national de données de santé SNDS)

BRSS : Base de remboursement de la Sécurité Sociale - NR : Non Remboursé

Exemples non contractuels, calculés avec un taux pour les adhérents qui ne sont pas pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale.

* Calculs effectués avec le code CCAM BFGA427 avec une BRSS 271,70 euros.

** Équipement adulte (verres simples) ; BRSS équipement optique classe A est égale à 10,16 € (2,84 € pour la monture et 3,66 € par verre) / BRSS équipement optique classe B est égale à 0,15 € (0,05 € pour la monture et 0,05 € par verre).



100% SANTÉ

Des soins pour tous, 100% pris en charge

L'offre 100 % Santé permet d'accéder à des soins dentaires, optiques et auditifs de qualité, pris en charge à 100% par la Sécurité sociale et la mutuelle. Pour cela, les équipements doivent appartenir au panier 100 % Santé (détaillé ci-contre de manière non exhaustive).

L'offre 100 % Santé est incluse dans les garanties de la MPOSS. Vous êtes libre de choisir des équipements hors panier 100 % Santé, qui seront alors pris en charge dans la limite des garanties du contrat de santé souscrit. Vous avez la possibilité de mélanger des équipements du panier 100 % Santé et des équipements hors panier 100 % Santé.

Retrouvez toutes les informations 100 % Santé sur solidarites-sante.gouv.fr

Panier 100% SANTÉ

Remboursement intégral,
zéro reste à charge



100% SANTÉ DENTAIRE

- Les couronnes dentaires et bridges
 - Dents du sourire : couronnes aspect dents blanches pour les incisives, canines et 1^{ère} prémolaire, bridges aspect dents blanches pour les incisives uniquement
 - Dents du fond : couronnes et bridges métalliques
- Les couronnes dentaires transitoires et Inlay-core avant la pose d'une couronne 100 % Santé
- Les prothèses amovibles à base de résine



100% SANTÉ OPTIQUE

- La monture - Choix **CLASSE A** :
 - 17 montures adultes à prix inférieur ou égal à 30€
 - 10 montures enfants à prix inférieur ou égal à 30€
 - 2 coloris par monture
- Les verres
 - Pour toutes les corrections
 - Amincis selon le trouble
 - Traitements anti-reflets et anti-rayures

Renouvellement tous les 2 ans



100% SANTÉ AUDIOLOGIE

- Tous types d'appareils **CLASSE 1**
- Contours d'oreilles classiques, à écouteur déporté, intra-auriculaires
 - 12 canaux de réglage
 - Au moins 3 options de confort d'écoute incluses

Renouvellement tous les 4 ans

Ce que ne prévoit pas l'offre 100% Santé

Remboursement partiel, selon la garantie souscrite auprès de votre mutuelle

- Les autres couronnes et bridges (dents blanches sur dents du fond, couronnes céramo-céramiques, etc.)
- Les autres prothèses amovibles
- Les implants dentaires
- L'orthodontie

- Un choix illimité de montures **CLASSE B**
- Le libre choix de la marque des verres
- Les traitements supplémentaires (lumière bleue, etc.)
- Les lentilles
- La chirurgie réfractive

Equipements de **CLASSE 2**

- Appareils auditifs comportant des options spécifiques (au moins 20 canaux de réglages, par exemple)
- Assistants d'écoute sans réglage vendus en pharmacie